



LES AGENTS NE SONT PAS DES NUMEROS

A DEPLACER SUR UN PLAN



L'ensemble des représentants du personnel de la DRAC Occitanie du site de Toulouse ont refusé de siéger le 12 septembre au CHSCT exceptionnel de site concernant le déménagement et la relocalisation des bureaux, pour les motifs suivants :

1/ Après un début de concertation sur cette question jusqu'au mois de juin 2017, plus aucune réunion ne s'est tenue, sans explication, soit presque depuis un an et demi ;

2/ Il n'a pratiquement jamais été donné suite à nos propres propositions de discussion renouvelées au cours de ces derniers mois ;

3/ Les éléments fournis lors de la convocation de ce CHSCT ainsi que du Comité technique ne pouvaient permettre de délibérer sérieusement (de simples plans d'ensemble avec des blocs de différentes couleurs correspondant aux deux ou trois pôles et aux deux grands services pour le patrimoine, sans le moindre détail de répartition des fonctions ni des agents).

Selon la circulaire du Secrétariat général destinée à l'ensemble des DRAC (5913-SG du 27 février 2017) accompagnée d'un vade-mecum élaboré par le CHSCT ministériel, différents éléments doivent être produits au plan régional, visant à prendre en compte par exemple les éventuels problèmes de santé des uns ou des autres, et plus généralement toutes les appréciations objectives ayant trait aux conditions de travail des différentes catégories d'agents.

Les représentants du personnel de la DRAC Occitanie demandent une nouvelle fois que ces dispositions soient respectées et que leur soient fournis, comme le prévoient les textes de référence, des éléments de discussion convenables. Sous cette condition ils se déclarent évidemment prêts à reprendre la concertation, en y associant du mieux possible tous les agents qui pourront le souhaiter.

Un courriel des représentants du personnel a été adressé le 10 septembre 2018 à M. le Président du CT et CHSCT et ce point a été retiré du CT de la DRAC Occitanie du 14 septembre.